Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID: 001-210103479-20230405-2023035-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-035

Séance du 05 AVRIL 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Qui ont pris part à la délibération : 18

<u>Date de la Convocation</u> : 27/03/2023 <u>Convocation affichée et diffusée le</u> : 27/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS: M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, , Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. ROCHE Gilles

POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC M. COLLET Baptiste a donné pouvoir à Gilles GROSSAT Mme GONZALEZ Sindy a donné pouvoir à Christophe HENRY

M. Christophe HENRY a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Subvention CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1

Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale. Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la subvention d'équilibre au budget 2023 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Saint Didier de Formans à hauteur de 6 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération :

- DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 6 500 € au CCAS de Saint Didier de Formans
- DIT que les crédits sont inscrits à du budget primitif 2023 de la Commune de Saint Didier de Formans.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon /Chalaronne

Ainsi fait et délibéré le 05 avril 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance Christophe HENRY

